

## Agenda des instances en 2016 : nous vous accompagnons dans un environnement bouleversé

La Loi dite de Sécurisation de l'Emploi a instauré la Base de Données Economiques et Sociales. La BDES doit remplacer l'information récurrente transmise au CE avant la fin de 2016.

La loi Rebsamen modifie l'information-consultation et les négociations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les 12 négociations annuelles obligatoires sont regroupées en trois négociations. Les informations-consultations sont également regroupées en trois temps :

- Orientations stratégiques de l'entreprise et ses conséquences.
- Situation économique et financière.
- Politiques sociales, conditions de travail et d'emploi.

Nous vous accompagnons dans ces changements :

- Par l'expertise : un expert-comptable peut être désigné pour accompagner les instances représentatives du personnel durant les trois temps de l'information-consultation.
- Par le conseil et la formation : réfléchir ensemble pour préparer l'agenda social de 2016, comprendre le nouveau cadre légal, les risques, les opportunités, les stratégies pouvant être mises en œuvre ...

---

### Vos contacts

**Daphné LECOINTRE // 06 38 45 55 12 // [daphne.lecointre@pnlconseil.fr](mailto:daphne.lecointre@pnlconseil.fr)**

**Julien PICARD // 07 81 81 06 29 // [julien.picard@pnlconseil.fr](mailto:julien.picard@pnlconseil.fr)**

---